# CHEMINS DE FER

## HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

### Frisco Lines

**Station Terminale Rue Canal**

| DEPART. | | |
|---|---|---|
| Nouvelle Orléans | | 11:45 p m |
| Baton Rouge | 11:15 a m | 2:30 a m |
| Opelousas | 2:52 p m | 5:24 a m |
| Eunice | 3:46 p m | 6:05 a m |
| Crowley | 5:25 p m | 8:35 a m |
| Kinder | 4:49 p m | 7:02 a m |
| De Quincy | 6:25 p m | 8:30 a m |
| Mauriceville | | 10:03 a m |
| Beaumont | 3:10 p m | 10:40 a m |
| Houston | | 8:00 p m |
| Brownsville | | 4:00 a m |
| Houston | 11:05 p m | 8:10 a m |
| **ARRIVEE.** | | |
| Nouvelle Orléans | | 1:15 p m |
| Baton Rouge | 10:30 a m | 6:45 p m |
| Opelousas | 7:33 a m | 2:52 p m |
| Eunice | 6:55 a m | 2:08 p m |
| Crowley | 4:35 a m | 11:45 a m |
| Kinder | 5:54 a m | 12:56 p m |
| De Quincy | 4:45 a m | 11:30 a m |
| Mauriceville | 3:00 a m | |
| Beaumont | 2:20 a m | 12:15 p m |
| Houston | 7:15 p m | 1:55 p m |
| Brownsville | | 12:30 p m |
| Houston | 8:45 a m | |

**HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN**
**Embranchements des Lignes Frisco.**

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

| DEPART. | |
|---|---|
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 7:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 4:30 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 8:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 4:30 p m |
| Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement | 5:00 a m |
| Beach, dimanche seulement | 5:10 p m |
| **ARRIVEE.** | |
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 10:10 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 6:25 p m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 10:10 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:50 p m |
| Sportsman's Special, Shell | |

### New Orleans Great Northern Railroad

**Station Terminale Rue Canal**

| ARRIVEE | |
|---|---|
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int. | 5:50 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 8:50 a m |
| Dimanche Seulement | |
| Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 8:05 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 10:05 a m |
| Excursions des dimanches et mercredis. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 8:05 p m |
| **DEPART** | |
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiare | 6:50 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 4:15 p m |
| Dimanche Seulement | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 7:35 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 6:00 p m |
| Excursions des dimanches et mercredis. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 7:35 a m |

### Southern Pacific Company

| ARRIVEE | |
|---|---|
| Houston Local | 5:25 p m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 6:45 p m |
| Lafayette Local | 11:40 a m |
| Texas Express | 7:25 a m |
| **DEPART** | |
| Houston Local | 6:50 a m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 11:55 a m |
| Lafayette Local | 3:00 p m |
| Texas Express | 9:[illegible] |

### Louisville et Nashville

| ARRIVEE | |
|---|---|
| New York and Nouvelle Orleans Limited | 7:50 a m |
| Cincinnati et Florida Express | 7:05 a m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 p m |
| Montgomery Accommodation | 6:45 p m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 8:50 a m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 11:55 a m |
| Excursion Dimanche | 8:05 p m |
| **DEPART** | |
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 8:00 p m |
| Cincinnati et Florida Express | 9:00 p m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 a m |
| Montgomery Accommodation | 5:45 a m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 3:25 p m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 5:15 p m |

### Illinois Central

| ARRIVEE | |
|---|---|
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:15 p m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 10:55 a m |
| Local Mail | 6:40 p m |
| Northern Express | 8:50 a m |
| McComb Accommodation | 9:50 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |
| **DEPART** | |
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 9:15 a m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 7:10 p m |
| Local Mail | 5:30 a m |
| Northern Express | 4:30 p m |
| McComb Accommodation | 2:50 p m |
| Excursion Dimanche | 7:45 a m |

### Yazoo et Mississippi Valley

| ARRIVEE | |
|---|---|
| Vicksburg Express | 5:30 p m |
| Memphis Express | 8:10 a m |
| BatonRouge et Woodville Accommodation | 9:40 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |
| **DEPART** | |
| Vicksburg Express | 7:00 a m |
| Memphis Express | 3:15 p m |
| Baton Rouge et Woodville Accommodation | 4:15 p m |
| Excursion Dimanche | 8:00 a m |

### Queen et Crescent Route

| DEPART | |
|---|---|
| New York et Washington | 7:30 p m |
| Cincinnati et Asheville | 7:30 p m |
| St. Louis et Chicago | 4:45 p m |
| Cincinnati et Asheville | 8:00 a m |
| Meridien Accommodation | 6:00 a m |
| Hattiesburg Local | |
| Excursion du Dimanche | |
| Picayune et points int. | 7:10 a m |
| **ARRIVEE** | |
| New York et Washington | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 9:10 a m |
| St. Louis et Chicago | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 8:35 a m |
| Meridien Accommodation | 4:35 a m |
| Meridien Local | |
| Hattiesburg Local | 8:10 a m |
| Excursion du Dimanche | |
| Picayune et points int. | 7:20 p m |

## VENTES A L'ENCAN

### Par LEONARD L. STERN

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Michel J. Joyce.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 104,705 — Division D — Une vache et un mulet seront vendus à l'encan le JEUDI 11 septembre 1913 à 11 heures du matin par Léonard Stern, encanteur, sur les lieux, No. 2732 rue Bienville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

CONDITIONS — Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
E. M. STAFFORD, HYMAN MITHOFF, J. H. BREWER et A. M. FROLICH, Avocats.
août—31sept—7,11

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Illinois Parlor Furniture Co.**
**VS**
**Southern Parlor Co.**

**No. 102,294 Cour Civile de District Division B**

**VENTE DE RECEVEUR**

**Contenu d'une fabrique de Meubles**

**le MERCREDI 10 SEPTEMBRE, 1913**

**à onze heures du matin il sera vendu à l'encan**

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur, sur les lieux, No. 529 rue Félicité, en vertu d'un ordre de cour signé le 26 août 1913 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée la propriété mobilière ci-après décrite à savoir:

Machines à fabriquer les meubles, coffre-fort en fer, établis, tables pieds de canapés, panneaux de plaquage, un lot de bois de chêne, berceuse, cabinets classeurs, montures de berceuses en cuir, tables à découper, ressorts de canapés, trois canapés et trois pièces d'ameublement; le tout devant être vendu dans le dit local.

Conditions—Comptant.

LAWRENCE M. JANIN,
Avocat pour les receveurs.
août—28,31sept—10

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Beulah Hyman Goldstein**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E. — Magasin de valeur et propriété de location No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale. Bon emplacement de commerce, près du Marché Français.

**A L'ENCAN**

MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, par Leonard Stern, encanteur, en vertu d'un ordre signé le 4 septembre 1913 par l'honorable Geo. J. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte duement passé devant Octave De Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et est borné par les rues Ursuline, Chartres, Hospital et Royale, et mesure vingt-quatre (24) pieds cinq pouces et quatre huitièmes (5" 4-8 de face à la rue Ursuline, vingt-six pieds, deux pouces et quatre huitièmes (2" 4-8, en largeur en arrière, cinquante-huit pieds (58 cinq pouces (5) en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente-deux (32 pieds en profondeur adjoignant l'allée mitoyenne, trois pieds, trois pouces, et de la une autre profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots numéros six et sept sur un plan dressé par L. H. Pilié.

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursuline, Royale, Chartres et Hospital, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, annexé à un acte passé devant Octave De Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876, et mesurant en mesure américaine vingt-sept (27) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline sur une profondeur de cinquante-huit pieds (58) et cinq pouces (5) entre lignes parallèles, le tout avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui en dépendent, ou y appartiennent.

LES AMELIORATIONS comprennent un immeuble d'habitation en briques à deux étages contenant de grands magasins, larges galleries de face et 10 chambres, connu comme numéros 615-19 rue Ursuline.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente devant être passé devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
sept—5,7,14,21,28—oct7

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, au coin des rues Royale et Charbonnet, l'îlet des rues Lamanche et Dauphine; bâtisses Nos. 5721 et 5723, 5725 et 5727 rue Royale, Nos. 712 et 714 rue Charbonnet.**

**A. Steeg, S. Bennett et E. Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,142—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désignés par les lots F et G, sur le croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 31 août 1910, et annexé pour référence à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 7 octobre 1910, d'après lequel dit croquis les dits lots mesurent comme suit à savoir: Lot F mesure 31 pieds 4 pouces de face sur la rue Royale, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lot G mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face sur la rue Royale, par une profondeur de 120 pieds formant le coin des rues Royale et Charbonnet.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—2

## VENTES A L'ENCAN

### Par N. J. CLESI

**ANNONCE JUDICIARE.**

**Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.**

**Un cottage simple, No. 3514 rue Laurel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No. 31, borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Toldger, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant parallèlement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registré des convoyence 240, folio 468.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,197 — Double cottage produisant un excellent revenu, 654-656 rue N. Broad, encoignure St. Pierre, contenant 4 chambres de chaque côte, moderne; à l'encan, JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétes Foncieres, No. 311 rue Baronne, N. J. CLESI, Encanteur. — En vertu d'un ordre signé le 8 août 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double cottage et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No. 337, borné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, mesurant trente-trois pieds (33) et quatre (4) pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur et face à la rue St. Pierre de cent (100) pieds entre lignes et lequel dit lot forme une partie des lots originaux 1, 2 et 3, et furent acquis par Thomas F. King d'Otto Hellmann, le 18 janvier 1896, par acte devant Theo. Buisson, notaire, et le plan des lots 1, 2 et 3 étant annexé au dit acte, laquelle acquisition est enregistré au bureau des aliénations registré 162 folio 170.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913 et le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acquéreur depuis la date de l'acte de vente. L'acquéreur aura à assumer le terme non-expiré de la police d'assurance. Payer pour l'acte de vente devant Chas. L. Dénéchaud, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'acquisition au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
821 rue Gravier. Encanteur.
août—10,17,24,31sept—7,11

### ParKERNAGHAN & CORDILL

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Cottage double, propriété de rapport bien situé, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne.**

**Succession de Mme Bridget Mulcahy, veuve de Thomas Corbett.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,248 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 19 août 1913, de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Le double cottage en bois, bien situé, et de rapport, Nos. 1134 et 1136 rue Baronne, retiré du trottoir contenant cinq chambres de chaque côté eau et égouts sur un certain lot de terrain, situé dans le Première District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne autrefois Bacchus, Clio, Carondelet autrefois Apollo et Calliope, désigné par le No. 2 sur un croquis dressé par A. G. Blanchard, voyer de district, le 5 avril 1851, et annexé à un acte passé devant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 5 décembre 1852, et commence à une distance de trente deux (32) pieds du coin des rues Baronne et Clio mesure trente deux pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent (100) pieds entre lignes parallèles.

Dans un bon voisinage, toujours loué à une bonne classe de locataires et à peu de distance du centre commercial.

CONDITIONS — La moitié, ou plus comptant, et le solde s'il y en a un, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par billets portant six pour cent par an d'intérêt, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et privilège du vendeur. l'acte de vente devant contenir la clause de non-aliénation et de vente sans évaluation, en cas de vente de la dite propriété pour forcer le payement de dits billets et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas qu'il soit nécessaire de placer les dites notes en mains d'avocats pour encaissement, et toutes les autres clauses usuelles, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la partie à crédit et transferer la police au porteur des billets, et assumer le payement en sus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes de 1913 et déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente à valoir sur le prix total, et encaissera les loyers depuis la date de l'acte de vente. Acte de vente devant M. C. Soniat, notaire, au frais de l'acquéreur.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
août—24,31sept—7,14,21,25

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Annie Short, veuve de James Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,979 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. Orgeltus Davis, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats. sept—6,11,17

**Succession de Céline Koontz, épouse du Dr. Bernardo de Toledo.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105571 — Division A — Attendu que le Dr. Bernardo de Toledo a présenté une pétition à l'effet d'obtenir de la cour des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Céline Koontz, épouse du Dr. Bernardo de Toledo, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—3,7,12

## VENTES A L'ENCAN

### Par J. L. ONORATO

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Charles Will.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,357 — Division A — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, le dit ordre daté et signé du 29 août 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'encan le JEUDI, le 11 septembre 1913, commençant à 11 heures du matin, dans le local, Nos. 1052-1058 rue Magasin, dans la succession de Charles Will, No. 105,357, Cour Civile de District, Division A, les effets mobiliers dans le dit local suivant inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

Encanteur, 820 rue Commune.
T. F. C. WALDO, Avocat.
août—31sept—7,11

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2317 et 2319 rue St. Thomas, entre les rues Philip et Soraparu.**

**Thomas McCormick vs. David Friedman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,061 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans le carré No. 64, borné par les rues St. Thomas, autrefois Fulton, Chippewa, Philip et Soraparu, désigné par la lettre E sur un plan de D. E. Soghers & Sons, voyers, daté du 17 février 1908, et mesure trente et un pieds (31) pieds, un (1) pouce et sept (7) lignes de face et en largeur sur la rue St. Thomas, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles; les améliorations sont désignés par les Nos. 2317 et 2319 rue St. Thomas.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
MARTIN H. MANION,
Avocat pour le demandeur.
août—22,29sept—5,12,19,24,25

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 716 et 718 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'îlet de la rue Lamanche.**

**Aaron Steeg, Salvador Bennett et Eraste Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,144 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme terrain K, sur un croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 août 1910, annexé pour référence à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 d'octobre 1910, suivant lequel le dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 4 pouces 5 lignes de face sur la rue Charbonnet, sur un profondeur de 198 pieds 3 pouces 1 ligne.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26,oct—2

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, Nos. 1417 et 1419 rue Hillary, dans l'îlet des rues Jeannette, Poplar et Lowerline.**

**Aron Steeg, Salvador Bennett, Eraste Vidrine, Liquidateurs de la Poydras Homestead Association vs. William E. Campbell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,140 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq dans le carré No. 187, borné par les rues Hillary, Jeannette, Poplar et Lowerline, suivant plan de C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 15 mars 1900, une copie du dit plan, est annexé à un acte de vente passé devant Bus. Rouen, notaire, le 17 février 1905; suivant lequel plan le dit lot mesure 30 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Hillary, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, un pouce et 3 lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour demandeur.
août—22,29sept—5,12,19,25

### VENTES PAR LE CONSTABLE

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Anaclet Staes vs. Marcel Cauhape.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,561 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, No. 727 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 11 septembre 1913 à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano et tabouret.

Saisie dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Premi.re Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
EMILIO POMES,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,11


# L'ABEILLE
## DE LA
# Nouvelle-Orléans

## TROIS EDITIONS DISTINCTES

**EDITION QUOTIDIENNE,**
**EDITION HEBDOMADAIRE,**
**EDITION DU DIMANCHE**

## ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

## EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois**

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

**$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois**

## EDITION HEBDOMADAIRE,

**PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.**

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois**

LE CANADA ET L'ETRANGER

**$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois**

**Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.**

## EDITION DU DIMANCHE

**Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands**

**NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traites sur Express**